

confectionneurs qui se produisit en juin, à Montréal, et dura presque sept semaines, causa aux employés une perte d'environ 143,500 jours de travail, le nombre des employés mis à la porte des ateliers s'élevant à 4,500. D'autres différends sérieux de l'année ont été ceux des mineurs de charbon à Cumberland et à Ladysmith, ainsi que celui des mineurs d'or à Porcupine, Ont., dont aucun n'était encore terminé à la fin de l'année. Il s'est produit un grand nombre de grèves dans l'industrie de la construction, et quelques-unes causèrent aux ouvriers une perte de temps considérable, spécialement la grève des charpentiers, à Winnipeg et à Calgary. Cependant, la majorité de ces grèves ne se produisaient que pour demander de nouvelles échelles de prix, et n'eurent qu'une durée relativement courte. Le temps perdu, en 1912, par suite de différends industriels, s'est élevé approximativement à 1,099,208 jours de travail, et ce nombre n'est guère qu'un peu plus de la moitié de celui des jours perdus au cours de l'année précédente.

Des grèves et fermetures de fabriques qui ont commencé en 1912, 66 se sont produites dans Ontario, et 24 dans Québec. Seize différends survinrent en Saskatchewan, 13 dans Alberta, 10 en Colombie-Britannique, 7 au Manitoba, 6 au Nouveau-Brunswick et 5 en Nouvelle-Ecosse, tandis qu'une seule dispute, celle des vérificateurs de marchandises de fret et des facteurs du chemin de fer du Pacifique Canadien fit ressentir ses effets dans plus d'une province. Durant l'année, on n'a signalé aucune grève dans l'Île du Prince Édouard. La grande majorité des différends avaient pour cause des demandes d'augmentation de salaires, et dans quelques cas aussi, de diminution d'heures de travail. Sur les 150 différends qui ont existé en 1912, 59 ont été réglés par des négociations entre les parties intéressées, une fut réglée par arbitrage, et deux par conciliation. Dans quinze cas, les grévistes furent remplacés, et dans onze autres cas, ils reprirent le travail, quelques-uns d'entre eux ayant été remplacés par d'autres hommes. Au cours de dix différends, on reprit le travail pendant qu'on faisait une enquête, ou qu'on travaillait à un arrangement. Dans le même nombre de cas, le travail fut repris sur acceptation des conditions des patrons. Il y eut, à la fin de l'année, dix-neuf différends non réglés, ou dont on n'a pas rapporté le mode de règlement.

**Prix de gros des denrées au Canada.**—En 1910, le ministère du Travail a publié un rapport spécial par R. H. Coats, B.A., F.S.S., sur les prix de gros du Canada, pendant les 20 années, de 1890 à 1909, et ce rapport a été depuis suivi de rapports annuels semblables sur les prix, en 1910, 1911 et 1912. Dans ces rapports, les prix sont calculés sur des indices unitaires basés sur les prix moyens de 230 à 272 denrées choisies, pendant la période de 1890 à 1899. Le plan suivi par le ministère a compris la collection, d'après les meilleures sources possibles, des prix de gros d'une liste choisie de denrées, pendant 23 ans, les prix étant, en règle générale, ceux du premier jour de marché de chaque mois, sur les principaux marchés des articles cotés. Les denrées choisies ont été divisées en 13 groupes généraux. Représentant par le chiffre 100 le prix moyen des denrées pendant la période-base, les tableaux et diagrammes publiés dans les rapports, indiquent le cours des prix, pendant les 23 années de 1890 à 1912, pour toutes les denrées combinées, pour chacun des 13 groupes, et pour chaque denrée, en particulier.